

Compte rendu
Comité Local de Lutte contre le Bruit (CLLB)
 Vendredi 1^{er} avril 2022

Actions retenues

Quoi	Qui	Quand
Déploiement d'une méduse permettant d'établir un diagnostic sur les sirènes proche du carrefour de la Porte d'Asnières	BruitParif, MA17, riverains	Dès que possible
Etablir un suivi régulier des réalisations rattachées aux actions du PAES et du PPBE	MA17	A partir d'aujourd'hui

Invités / présents

Prénom NOM	Fonction	Présent
Geoffroy BOULARD	Maire du 17e arrondissement de Paris	X
Robin REDA	Président de BruitParif, Député de l'Essonne, Conseiller régional d'IDF	X
Christophe LEDRAN	Adjoint au maire du 17e en charge de la coordination des travaux sur l'espace public, du suivi des chantiers, des mobilités	X
Pierre-François LOGEREAU	Conseiller du 17e en charge de la coordination des travaux sur l'espace public, au suivi des chantiers, aux mobilités	X
Bruno CHAVANES	Conseiller du Maire	X
Cyrielle GILET	Conseillère du Maire Presse	X
Jean-Philippe CLEMENT	Mairie du 17e – DGA Espace Public	X
Farid RABIA	Direction de la Voirie et des Déplacements	X
Agnès COMBESSIS	Cheffe de la division 17 de la police municipale	X
Kevin IBTATEN	DTEC – Chargé d'étude sur le bruit	X
Fanny MIETLICKI	Directrice de BruitParif	X
Sophie Le Grand	Adjointe de la directrice de Bruit Parif	X
Laurent DROUIN	Directeur du CIBD (bruit.fr)	X
Christophe ROSIN	SNCF Réseau - Responsable acoustique pour l'IDF	X
Didier LOURDIN	SNCF Réseau - Conseiller projets territoriaux auprès	X
Bernard JEUNEHOMME	Habitant du 17e	X
Jean GOBY	Président de l'UL 164, membre de Bruitparif, membre du CCQ Pereire Malesherbes ;	X
Joël MORVAN	Président de Résidents Porte d'Asnières, membre de Bruitparif, membre du CCQ Pereire Malesherbes	X

1/ Introduction

Le Maire introduit la réunion.

Robin REDA, Président de BruitParif, se rejouit des initiatives portées par les collectivités et notamment ce comité du 17^e pour débattre mais surtout pour agir sur le territoire et améliorer la qualité de vie des habitants.

Le bruit est une nuisance de plus en plus ressentie et c'est une problématique sur laquelle les pouvoirs publics vont de plus en plus investir car le coût social du Bruit est désormais connu. Quand on agit sur le bruit, on agit sur toutes les nuisances.

BruitParif a vocation à aider les collectivités à passer du constat à l'action. L'association déploie des dispositifs pédagogiques et des expérimentations de dispositifs dissuasifs.

Un tour de table permet à chaque participant de se présenter.

2/ Dispositifs déployés dans le 17^e

Préalablement à ce comité local, plusieurs initiatives dans le 17^e ont précédé et anticipé l'organisation du CLLB :

- BruitParif a déployé une méduse pour réaliser son étude sur les sirènes Bd Berthier.
- Une expérimentation de radar acoustique est en cours au 186 rue Cardinet.
- Une expérimentation sur le confort acoustique du parvis du TGI est en cours en partenariat avec l'IRCAM, BruitParif et le centre Pompidou..
- Il existe des perspectives de déploiement des radars pédagogiques qui intéressent le 17^e
- Un dispositif de cheminées acoustiques le long du Bd Pereire a été déployé pour limiter les nuisances acoustiques pendant les maintenances de la ligne du RER.
- La Mairie du 17^e a d'ores et déjà mis en place un comité de suivi des terrasses.

3/ Etude BruitParif des sirènes des véhicules prioritaires

Fanny Mietlicki confirme l'importance de ce travail sur les nuisances sonores des terrasses en citant la dernière étude auprès des parisiens qui montre que la gêne du bruit vient pour 31% des personnes à l'extérieur et de 30% du bruit routier.

La directrice de Bruit Parif partage ensuite les conclusions de l'étude sur les sirènes (voir présentation partagée). Elle rappelle que la plupart des véhicules utilisant des sirènes disposent d'un mode nuit qui atténue l'intensité de la sirène.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

- En moyenne, une douzaine d'événements de type « sirène » par jour
- Les sirènes sont majoritairement utilisées les jours ouvrables, en période diurne
- Certains jours, leur nombre peut dépasser une vingtaine
- Elles contribuent en moyenne à 9% du bruit ambiant global, cette contribution pouvant toutefois atteindre 20% certains jours.

Les méthodologies d'identification des événements « sirène » qui ont été développées dans le cadre de cette étude pourront être déployées à l'avenir sur d'autres sites de mesure de Bruitparif afin de caractériser à plus grande échelle la part liée aux sirènes dans les niveaux de bruit observés en zone urbaine dense.

Le rapport d'étude détaillé est consultable librement sur le site internet de Bruitparif
<https://www.bruitparif.fr/rapports-d-etude-bruit-routier/>

Le Maire indique qu'il serait intéressant également de déployer ce dispositif sur des zones proches du Bd Malesherbes comme à proximité du carrefour de la porte d'Asnières et devant le lycée Carnot.

Il faudrait arriver à ce que la PP puisse venir autour de la table du CLLB pour combiner les solutions.

Monsieur Jeunehomme fait état de son scepticisme sur les résultats de l'étude qui lui paraissent très en dessous de ses résultats personnels perçus.

Monsieur Morvan rappelle que l'emplacement du capteur sur le Bd Berthier est plutôt une zone assez roulante, la sirène passe vite, alors que le problème est d'autant plus accru quand le véhicule à sirènes est bloqué dans un carrefour pendant plusieurs minutes. En plus du nombre « d'incidents sirènes constatés », il faudrait aussi prendre en compte la durée de l'incident.

Les participants concluent de leur intérêt commun à réaliser une mesure sur la Porte d'Asnières.

Kevin Ibtaten fait état de l'action 14 de futur PAES qui vise à traiter la question des sirènes et de leur réduction. Il indique que la consultation sur le PAES a amené à rajouter plusieurs actions au PAES qui seront proposées à la PP :

- Donner à chaque véhicule de secours un quota d'utilisation annuel
- Limiter le niveau sonore des véhicules équipés la nuit
- Vérifier le niveau sonore de tous les véhicules (CT)
- Interdire les sirènes non règlementaires (type américaines)
- Rapprocher la pratique des policiers de celle des pompiers
- Eviter le démarrage de la sirène dès la sortie des parkings des services concernés

4/ Point sur la situation MLK

Contexte

- Remise en service du train de fret sur la voie du raccordement des Batignolles deux jours par semaine mardi et jeudi
- Plaintes de riverains sur des pics de bruit au passage du train
- Travail collaboratif avec SNCF Réseau pour :
 - o retarder le passage du train de 6h30 à 7h20 le matin
 - o Limiter l'entrée du train à l'intérieur du parc et notamment dans la zone dense du secteur Cesbron
- En parallèle deux campagnes de mesures de bruit menées par Bruitparif et SNCF Réseau
- Il avait été demandé par la mairie du 17^e un travail d'amélioration de l'acoustique du freinage, notamment au niveau du boulevard Berthier avant l'entrée dans le tunnel Rostropovitch

Réunion des Responsables des Services territoriaux (RRST)
9

Campagne de mesures



- Campagne bruitparif du 20 janvier au 15 mars
- Extrait des données pour le 1^{er} mars capteur Cesbron
- Les données sont en cours d'analyse par Bruitparif
- Les premières conclusions indiquent que le passage du train les mardi et jeudi, notamment le matin n'occasionne pas de pics de bruit.

Des mesures complémentaires de la SNCF viennent d'être reçues. Il serait intéressant que les conclusions des mesures de BruitParif et de la SNCF soient conjointes.

La situation s'est apaisée suite au décalage de l'horaire et au fait que le train ne rentre plus intégralement dans le parc.

Monsieur Lourdin (SNCF Réseau) rappelle que l'important a été d'objectiver rapidement la situation et d'instaurer un dialogue avec les riverains et la Mairie. Cela a poussé à électrifier la locomotive. Cela a permis de rouvrir une ligne. Cela a permis de faire prendre conscience jusqu'au ministère des transports de ces problématiques particulières. Le Maire rappelle que cette situation a montré que c'était tout l'écosystème qui devait se saisir de cette problématique. Cela montre qu'il faut accompagner le retour du fret ferroviaire en milieu urbain et que cela n'est pas anodin.

5/ Les propositions du PAES et PPBE

Le comité passe en revue les actions inspirées du PAES et PPBE pour déterminer celles qui pourront être déclinées dans le 17^e.

A/ Le Plan d'Amélioration de l'Environnement sonore (PAES 2021-2026)

- Les actions sur le bruit dans l'environnement

Action 2 : Limiter la circulation de transit et aménager l'espace public au profit des modes de déplacements actifs et des transports en commun

Déclinaisons possibles : piétonisation temporaire (Paris Respire), piétonisation pérennes (Rues aux écoles), zone à trafic limité pour restreindre le trafic de transit, embellir votre quartier, pistes cyclables, mobilité partagée de surface, stationnement en ouvrage.

Dans le 17e, EVQ Ternes-Maillot, EVQ Epinettes-Bessières-La Fourche – Guy Moquet, les rues aux écoles, les pistes cyclables, les rues commerçantes...

Action 4 : Expérimenter des radars acoustiques

Déclinaisons : pose de radars pédagogiques et/ou pour verbalisation. Les axes exposés du 17e sont à déterminer. Il existe déjà le radar du 186 rue Cardinet et il est également possible de déployer des radars pédagogiques

Action 6 : Déployer les revêtements acoustiques intramuros

Déclinaisons : Déterminer lors des travaux de chaussée si l'axe doit bénéficier des formulations « acoustiques » prévues depuis 2020 dans le catalogue de la DVD.

Action 10 : Solliciter le soutien de la Métropole du Grand Paris dans les huit zones à enjeux parisiennes

Déclinaisons : Le 17e est identifié dans les secteurs multi-exposés (secteur 3 : Bd périphérique, avenue de Clichy, Bd des Batignolles, rue de Rome) et dans les secteurs fortement impactés par une ou plusieurs infrastructures routières (Secteur A Paris Nord-Ouest : Av de Clichy et de St Ouen et secteur B Maillot-Champerret : Bd Périphérique, Bd Gouvion St-Cyr et Pershing)

Action 12 : Améliorer le paysage sonore en lien notamment avec la végétalisation et la biodiversité

Action 13 : Œuvrer au renforcement des normes d'émissions sonores des véhicules et développer le contrôle routier des véhicules bruyants

- Les actions sur le bruit dit de voisinage dans l'espace public et les équipements de la Ville

Action 17 : Mieux encadrer le bruit lié aux terrasses annuelles ou estivales

Déclinaisons : Organisation de points dédiés lors du comité local de suivi des terrasses du 17e pour répondre de façon coordonnée et graduée aux troubles à l'ordre public générés par les établissements

Action 18 : Prévenir, réduire et verbaliser le tapage nocturne dans l'espace public

Sensibiliser le public au respect de la tranquillité publique, dialoguer avec les professionnels, sanctionner davantage les abus et les bruits de comportement dans certains quartiers animés la nuit.

> Actions de la DPMP et adaptation de son ilotage

Action 19 : Améliorer l'offre de service aux plaignants

Informers les plaignants et traiter au mieux leur demande en termes de prise en charge et de résultat.

Action 20 : Agir de façon concertée entre la Ville et la Préfecture de Police sur les nuisances professionnelles et la musique amplifiée

Faire respecter la réglementation sur les activités professionnelles, du ressort de la Ville de Paris (DPMP) et sur les musiques amplifiées, du ressort de la Préfecture de Police

Action 22 : Mieux contrôler la bonne utilisation des aires de livraison

Éviter les livraisons en double file, source d'embouteillage et de klaxons

> DPMP

Action 25 : Intervenir sur les bruits de chantier

L'articulation entre la DPMP et la DVD (+ DU) sera renforcée en vue de la planification d'opérations de contrôle sur des chantiers générateurs de bruit.

> Réunion d'information des riverains + site chantiers17.

Action 29 : Améliorer l'acoustique des équipements publics, écoles, collèges et équipements sportifs
Limiter les émissions sonores des équipements publics et réduire la gêne occasionnée par la réverbération du bruit dans les locaux accueillant des enfants ou des sportifs, au bénéfice des utilisateurs et des riverains.

B/ Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement - Métropole

- Dans le chapitre « Mieux agir pour réduire l'exposition au bruit », toutes les actions de co-financement citées plus haut dans l'action 10 du PAES Parisien.
- Dans le chapitre « Mieux partager l'information sur le bruit avec les citoyens », des actions de communication conjointe avec la Métropole pourraient être envisagées dans le 17e pour communiquer sur les actions engagées et sensibiliser sur les risques et les impacts sanitaires du bruit.

3/ Temps d'échange

Concernant un dernier point, le Maire demande à la SNCF les prochaines mesures concernant les matériels roulant et les travaux de nuit. Il rappelle que l'enjeu pour les élus locaux est d'avoir l'information pour faire le relais de l'information des riverains.

La SNCF prend note et s'engage à cette transmission des informations le plus en amont possible. Le Maire clôture la séance du comité sur ces paroles.